



L'Opération Plages Vivantes

Depuis 2019, le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) du Cotentin, basé à Lessay, rassemble sous l'appellation « Opération Plages Vivantes » **toutes ses actions de conseils et de sensibilisation liées aux problématiques des hauts de plage** : prévention et collecte raisonnée des déchets littoraux, préservation de la biodiversité des laines de mer.

Ce programme d'actions soutenu par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, la Région Normandie, le Département de la Manche et des collectivités s'adresse à divers publics : particuliers, enseignants et élèves, associations, collectivités...

Plages vivantes en action

Des panonceaux pour des bacs à marée

Ces deux dernières années, de nombreuses communes littorales ont installé des bacs à marée près des accès aux plages, en particulier sur la côte Ouest Cotentin. Le **CPIE du Cotentin a rencontré en 2021 une dizaine d'élus concernés afin d'échanger sur les moyens à mettre en oeuvre pour éviter que ces implantations ne nuisent à la nidification des gravelots entre avril et août.**

Ces bacs à marée répondent effectivement au besoin de concitoyens désireux de contribuer à la diminution de la pollution des plages par les déchets. Cependant, au printemps et en été, la présence de ces bacs peut inciter ces volontaires à marcher au plus haut des plages, là où se situent les nids. Ce sont aussi, le cas échéant, les zones évitées par les équipes de professionnels chargés de la collecte régulière qui suivent les recommandations, d'où parfois la présence de déchets qu'il est tentant d'aller chercher.

Si la fermeture ou le retrait temporaire reste la solution la plus adéquate par rapport à cette problématique, à défaut, le CPIE a proposé à **ces communes l'apposition de panonceaux d'information sur le gravelot et les zones de la plage à éviter.**

Au total 25 bacs à marée en ont été équipés.



Stands d'information

En partenariat avec la communauté de communes Côte Ouest Centre Manche et la Communauté d'Agglomération du Cotentin, le CPIE Cotentin a animé **cet été aux abords des plages son exposition « Les laines de mer et leurs trésors » complétée par un panneau-jeu.** Il s'agissait de sensibiliser les estivants aux intérêts des laines de mer présentes sur les plages, d'expliquer la politique de collecte raisonnée des déchets par ces collectivités. Cette information a concerné au total près de 550 personnes. Parmi elles, certaines indiquaient ramasser régulièrement des déchets pour les déposer dans des bacs à marée. Les échanges ont permis d'expliquer les précautions à prendre concernant cette collecte sur les sites où nichent les gravelots (à savoir, rester dans ces secteurs sur les zones de sable mouillé en bas de plage).



L'objectif était aussi de connaître leur perception de la propreté des plages. Sur 150 à 180 personnes sondées (selon les questions) :

- **84 % qualifient les plages qu'ils fréquentent comme propres,**
- **97 % considèrent ne pas y avoir vu beaucoup de déchets,**
- **80 % ne sont pas dérangés par la présence d'algues,**
- **74 % y ramassent des déchets (au moins de temps en temps).**

Même si ces chiffres sont à prendre avec précaution, du fait du nombre de personnes enquêtées, ils donnent cependant une tendance. A noter que les commentaires revenant le plus souvent sont ceux indiquant une amélioration de la propreté par rapport à « avant », de nombreux estivants connaissant les sites depuis longtemps, voire leur enfance.

Sensibilisation des jeunes

Le CPIE Cotentin est intervenu en 2021 auprès de 31 classes du Cotentin, de la maternelle au lycée, soit 804 élèves concernés !

Le projet d'animation comporte toujours deux aspects, à savoir la sensibilisation à la biodiversité des hauts de plage et à leur pollution (déchets). C'est en fonction des attentes des enseignants, de l'âge des élèves et du nombre de séances (1 ou 2 en général) que l'un de ces volets est plus ou moins accentué. A noter qu'avec les collégiens, le CPIE intervient surtout dans le cadre des séjours d'intégration en début d'automne pour une aide à la collecte des déchets (information des jeunes sur les problématiques liées aux laines de mer et aux déchets en amont du chantier de ramassage, prêt de gants, diffusion de documents pédagogiques...).

Ces animations proposées à un tarif réduit, s'adressent aussi aux centres de loisirs et plus largement à toute structure, sportive ou autre, intervenant auprès des jeunes publics.



Chantiers de bénévoles

En 2021, l'opération Plages Vivantes a permis d'accompagner des structures ou des citoyens dans l'organisation de chantiers de bénévoles pour le ramassage des déchets sur le littoral.

L'appui du CPIE concerne des conseils en matière de date, de lieux, d'évacuation des déchets vers des lieux appropriés, de précautions à prendre pour préserver la faune et la flore du littoral, la sensibilisation à la biodiversité, le prêt de gants, la diffusion gratuite d'une brochure...



Au total en 2021, 10 chantiers ont été organisés ou aidés rassemblant près de 202 personnes.

Si vous êtes intéressés par une animation « Plages Vivantes », par l'accompagnement d'un chantier citoyen, par la présence d'un stand d'information, ou encore par le prêt de l'exposition, n'hésitez pas à contacter Anne-Marie BERTRAND au CPIE Cotentin : animation@cpiecotentin.com

Zoom sur la biodiversité

A la découverte des algues des laines de mer

Même si on y trouve des coquillages ou divers animaux morts ramenés par la mer, les algues constituent souvent la principale composante des laines de mer naturelles.

Nécessitant la lumière du soleil pour se développer, elles vivent dans les eaux peu profondes des mers et océans, jusqu'à 50 mètres de profondeur par exemple dans la Manche. Aussi, quand elles ne flottent pas au gré des courants, le plus souvent sous forme microscopique (phytoplancton), elles s'installent majoritairement près des côtes aux fonds rocheux.

Les algues ne sont pas des plantes !

Ces végétaux peuvent avoir des crampons ou un disque qui leur servent à s'accrocher à un support mais ce ne sont pas des racines : les algues absorbent l'eau et les éléments minéraux directement par toute leur surface en contact avec l'eau. Elles n'ont donc pas besoin de vaisseaux conducteurs de sève et donc pas de tige.

Quelques vedettes...

La plus connue des algues vertes est sans doute la **laitue de mer** (de la famille des ulves). Première algue alimentaire en France, elle contient 25 fois plus de fer que le bœuf et 8 fois plus de vitamine C que les agrumes !



On lui doit aussi malheureusement les « **marées vertes** » : lorsque ces algues s'échouent en grand nombre, leur décomposition se fait dans un milieu sans oxygène, du fait de la formation d'une croûte imperméable en surface. Le résultat ? La production d'un gaz toxique à l'odeur d'œuf pourri, l'hydrogène sulfuré.

Les côtes de notre département ne se prêtent heureusement pas à de tels phénomènes : pas (ou très peu) de baies abritées empêchant le brassage des eaux (hormis sur la côte Est), réseau peu développé des cours d'eau et jusqu'à présent, quantité de nitrates charriés jusqu'à la mer insuffisante. Mais il faut rester vigilant : une augmentation de ces engrais nitrates pourrait, favoriser le développement de ces ulves.

Les algues brunes.

C'est le « **varech** » traditionnellement prélevé sur la plage comme engrais marin. On retrouve souvent l'ascophylle et le fucus vésiculeux.



Ascophylle



Fucus vésiculeux

Ces algues possèdent des flotteurs qui leur permettent de se rapprocher de la surface de l'eau et donc de la lumière.

Les plus grandes et impressionnantes de toutes : les laminaires, vivant dans les zones au-dessous du niveau des plus grandes marées ou bien à leur limite. Elles font l'objet de récolte industrielle par des bateaux spécialisés pour des utilisations dans l'agro-alimentaire et l'industrie. Ainsi, les algues qui en sont extraits, ont des propriétés absorbantes et servent notamment à fabriquer des couches ou des compresses. Ils entrent aussi dans la composition des crèmes glacées ou d'entremets sous l'appellation d'E401 à E405.



Une « intruse » : la sargasse japonaise

Cette espèce exotique a été introduite accidentellement en Grande Bretagne en 1973 avec du naissain d'huîtres japonaises. Elle a ensuite gagné les autres côtes européennes où elle a proliféré jusqu'à nuire à certaines algues autochtones : en effet, avec ses innombrables petits flotteurs, elle empêche la pénétration de la lumière dans l'eau. D'une grande taille, elle s'emmêle aussi dans les hélices des bateaux et filets des pêcheurs et s'échoue parfois en nombre au printemps/début d'été, gênant les activités conchylicoles. Aussi, une étude de valorisation de cette algue a été menée par le SMEL* ces dernières années (projet SNOTRA) : reste aujourd'hui à en créer les filières...



Un rôle écologique important

Echouées sur la plage, les algues mortes représentent une ressource alimentaire, un abri et même un support de vie et de ponte pour de nombreuses espèces animales, en particulier des insectes, eux-mêmes proies pour de nombreux oiseaux...

Sur le haut de plage, leur décomposition apporte les engrais nécessaires à la croissance de plantes pionnières capables de piéger le sable et favoriser ainsi l'édification de dunes embryonnaires.

Ainsi, même mortes, ces algues jouent des rôles primordiaux dans les écosystèmes littoraux, d'où l'importance de les laisser sur place. Toutefois, lors d'échouages massifs exceptionnels, il peut être envisagé d'intervenir ponctuellement pour les déplacer (demande d'autorisation à faire auprès de la DDTM).

LE SAVIEZ-VOUS ?

- **50 à 70 % de l'oxygène sur terre** est produit par les **micro-algues**, des mers et océans.

* SMEL : Synergie Mer et Littoral, basé à Blainville sur Mer

Agir pour le littoral

La charte « Plages sans déchet plastique »



Les plastiques sont les déchets marins les plus répandus dans les mers et océans (87 % au niveau du littoral métropolitain). Ils proviennent tout autant des activités maritimes (pêche, plaisance, transport marchand...) que des activités humaines côtières (conchyliculture, tourisme...) ou se déroulant dans les bassins versants et arrivant en mer notamment via les cours d'eau et les réseaux d'assainissement des zones urbaines.

Si les macro-plastiques (> 5 mm) sont les plus remarquables et en particulier sur nos plages, il existe aussi une pollution cachée, celle des déchets **micro-plastiques** (< 5 mm), issus de la **dégradation des premiers ou de produits en contenant intentionnellement (cosmétiques, détergents...)**.

Deux conséquences majeures :

- les micro-plastiques offrent un support à de nombreuses espèces et polluants, favorisant leur dispersion sur de longues distances,
- ils peuvent être ingérés par de nombreux organismes vivants.



Or, très persistants dans l'environnement marin, ils sont quasiment impossibles à récupérer. **La prévention des déchets en amont du milieu marin est ainsi une priorité.**

C'est pourquoi le Plan Biodiversité de l'Etat a fixé en 2018 un objectif ambitieux de zéro plastique rejeté en mer d'ici 2025.

C'est dans ce cadre que le Ministère de la Transition écologique propose aux communes littorales déjà engagées dans cette démarche de signer la **charte « Plages sans déchet plastique »**. Elle compte 15 engagements pour réduire les déchets plastiques au quotidien, répartis en 3 domaines d'actions :

- **sensibilisation** : diverses propositions selon les publics : enfants, acteurs de l'hébergement touristique et des loisirs nautiques, commerçants, usagers des plages...

• **prévention** : intégrer l'obligation zéro plastique dans les cahiers des charges des événementiels, valoriser les restaurateurs et les hôteliers qui proposent des alternatives aux couverts en plastique jetables...

• **nettoyage** par exemple organiser une collecte manuelle raisonnée, former le personnel d'entretien des plages, organiser un chantier citoyen

La charte valorise l'engagement de chacun et se décline en 3 paliers selon le nombre d'engagements pris par la collectivité (5, 10 ou 15). Chacun à son niveau, quel que soit le palier dans lequel il se trouve, contribue à la préservation des plages.

Plus d'infos sur : <http://www.ecologie.gouv.fr/plages-sans-dechet-plastique-charte-communes-eco-exemplaires>

Le CPIE du Cotentin peut vous appuyer dans cette démarche et vous aider à mettre en œuvre certains de ces engagements : organisation de chantiers citoyens, mise en place de supports d'information (panneaux, bacs à marée), sensibilisation des publics (scolaires, hébergeurs, commerçants), formation des agents sur la gestion raisonnée des plages...

Sciences participatives

Le réseau des Vigipolites

Créé à la suite de la marée noire de l'Amoco Cadiz en 1978, Vigipol est un syndicat mixte qui défend les intérêts des collectivités littorales face aux risques issus du trafic maritime, au travers de missions de prévention des accidents, de préparation des collectivités littorales à la gestion des pollutions maritimes (démarche Infra POLMAR), d'assistance en cas de crise et de réparation des dommages. Vigipol apporte ainsi aux collectivités littorales l'expertise nécessaire pour gérer des crises qui, bien que peu fréquentes, peuvent s'avérer très dommageables. Risque à fréquence faible mais à gravité forte, les pollutions maritimes requièrent en effet anticipation, préparation et réactivité. À cet effet, Vigipol mutualise les expériences et accompagne les collectivités littorales au moment où elles en ont besoin, avant, pendant et après la pollution.



L'opération « Plages Vivantes » est mise en oeuvre par



Avec le soutien de



Conception graphique : CPIE Cotentin. Textes : AM. Bertrand, D. Lecoeur (CPIE Cotentin)
Crédits photos : CPIE du Cotentin
Aquarelles : C. Lecoq/CPIE du Cotentin

Depuis 2017, Vigipol développe, structure et anime le réseau des Vigipolites dédié au recensement des pollutions maritimes et autres arrivages à la côte issus du transport maritime. Il a pour but de détecter au plus vite des pollutions en cours, de partager les alertes et les informations pour avoir une vision globale de la réalité des arrivages, de faciliter leur prise en charge et de former les acteurs concernés.

Grâce à l'expérimentation menée sur le littoral breton depuis 2019, la centralisation des signalements d'oiseaux mazoutés échoués à la côte effectuée par Vigipol a, par exemple, permis d'identifier l'épave à l'origine de la pollution et de prendre les mesures appropriées.

Dans le cadre de leurs missions usuelles, les agents des collectivités, gardes du littoral, pêcheurs professionnels, conchyliculteurs, associations environnementales, et autres acteurs du littoral sont en première ligne pour constater des pollutions maritimes, en mer ou sur le littoral. Ils constituent le cœur du réseau que Vigipol souhaite étendre en Normandie.

Plus de précisions sur le site : www.vigipol.org
Si vous êtes intéressés pour rejoindre le réseau, voici les contacts :

- Par téléphone : 02 96 15 84 90 (H24, 7j/7)
- Par email : vigipol@vigipol.org

L'opération Plages Vivantes et ses outils d'information

Le site internet : www.plagesvivantes.com

Il permet tout à la fois d'approfondir ses connaissances sur la biodiversité des laisses de mer ou sur les problématiques liées aux déchets mais aussi de se renseigner sur l'organisation de chantiers de bénévoles, sur les animations à destination des jeunes publics.

Dans la partie ressources, divers documents sont téléchargeables : fiches pédagogiques pour les enseignants, fiches de préconisations communales concernant les collectes de déchets et ce pour chaque commune littorale, flyer et brochure...

N'hésitez pas à le consulter !



Opération « **Plages Vivantes** »
CPIE Cotentin
30 rue de l'Hippodrome - BP 42
50430 LESSAY
animation@cpiecotentin.com
Tél : 02 33 46 37 06

Pour recevoir ce bulletin par mail, inscrivez-vous sur www.plagesvivantes.com